

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: 84102084.5

⑤① Int. Cl.³: **E 05 C 9/00**

㉔ Date de dépôt: 25.06.81

③① Priorité: 30.06.80 FR 8014778

⑦① Demandeur: **FERCO INTERNATIONAL Usine de Ferrures de Bâtiment Société à responsabilité limitée** dite, 2, rue du Vieux-Moulin Reding, F-57400 Sarrebourg (FR)

④③ Date de publication de la demande: 07.11.84
Bulletin 84/45

⑦② Inventeur: **Prevot, Gerard**, 16, rue des Gardes, F-57220 Boulay (FR)

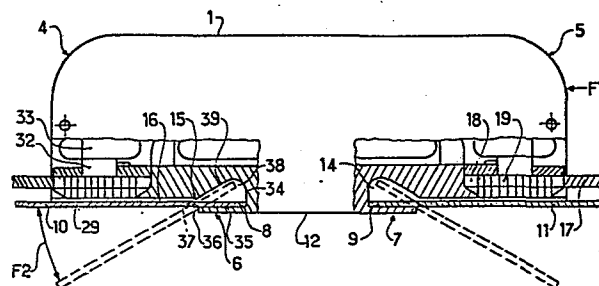
⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT LI NL**

⑥① Numéro de publication de la demande initiale en application de l'article 76 CBE: 0043337

⑦④ Mandataire: **Aubertin, François, Cabinet BUGNION PROPRIETE INDUSTRIELLE** 4, rue de Haguenau, F-67000 Strasbourg (FR)

⑤④ **Ferrure de fenêtre, porte ou analogue.**

⑤⑦ Ferrure de fenêtre, porte ou analogue comportant un dispositif fixant l'extrémité (8, 9) d'une têtère (10, 11) sur un boîtier (1) renfermant un mécanisme commandé par au moins une tringle de commande (17) ou agissant sur ladite tringle de commande (17) noyée dans une rainure pratiquée dans le ou les chants de l'ouvrant ou du dormant et recouverte par la têtère précitée, ce dispositif de fixation étant pourvu de moyens (35) permettant de verrouiller une extrémité de la têtère imbriquée à l'intérieur du boîtier, le moyen de verrouillage étant une languette fixe (35) située dans le prolongement de l'extrémité inférieure (12) du boîtier (1) et le moyen d'imbrication étant une poche d'engagement (14) disposée également à l'extrémité inférieure (12) du boîtier (1).



Ferrure de fenêtre, porte ou analogue.

L'invention concerne une ferrure de fenêtre, porte ou analogue comportant un dispositif fixant l'extrémité d'une têtère sur un boîtier renfermant un mécanisme commandé par au moins une tringle de commande ou agissant sur ladite tringle de commande noyée dans une rainure
5 pratiquée dans le ou les chants de l'ouvrant ou du dormant et recouverte par la têtère précitée.

Fréquemment, une ferrure de fenêtre, porte ou analogue s'étend périphériquement sur plusieurs chants soit de l'ouvrant, soit du dormant
10 d'une fenêtre, porte ou analogue. Cette ferrure se compose notamment, d'une part, d'un mécanisme de commande tel qu'un boîtier de crémonne, d'une serrure ou d'une crémonne-serrure, disposé à un emplacement déterminé sur l'ouvrant ou le dormant et, d'autre part, d'un ou plusieurs éléments commandés à distance tels que galets de verrouillage,
15 renvois d'angle, dispositifs de soulèvement et de roulement de l'ouvrant et autres. Il s'avère ainsi souvent nécessaire, d'une part, de relier le mécanisme de commande à un élément commandé et, d'autre part, d'assurer la transmission de la commande de cet élément à un autre. Cette liaison et transmission sont assurées par au moins une
20 tringle de commande noyée dans une rainure pratiquée dans le ou les chants de l'ouvrant ou du dormant. La ou les rainures sont ensuite recouvertes par des têtères fixées dans une rainure également pratiquée dans le chant de l'ouvrant ou du dormant.

25 Pour fixer les extrémités de ces têtères, il est connu de prévoir un tronçon de têtère solidaire du boîtier d'un mécanisme par exemple, et de pourvoir au moins une extrémité de ce tronçon d'un élément de verrouillage, par exemple d'une plaquette mobile rendue solidaire de la face externe du tronçon de têtère par un rivet traversant un trou de
30 la plaquette ou coulissant dans un trou oblong pratiqué longitudinalement dans ladite plaquette. Pour la mise en place de la têtère recouvrant les tringles de commande, la plaque est escamotée et on peut placer la têtère bout à bout avec le tronçon en la rapprochant parallèlement au chant de l'ouvrant ou du dormant. Après mise en place de
35 la têtère, on déplace la plaquette de sorte qu'une partie de cette dernière recouvre et verrouille l'extrémité de la têtère, un élément

de blocage assurant le maintien en position de verrouillage de ladite plaquette.

5 Toutefois, cette façon de procéder implique plusieurs conditions gênantes. Ainsi, il faut munir le boîtier d'un tronçon de têtère comportant les éléments de verrouillage pour la fixation de l'extrémité de la têtère. Ces éléments, recouvrant et fixant ladite extrémité de têtère, sont réalisés par l'adjonction de pièces superposées et/ou supplémentaires.

10

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients.

15 Un autre but de l'invention est de pouvoir poser la têtère dans sa rainure par rapprochement parallèle, ou approximativement parallèle, au chant de l'ouvrant ou du dormant. En effet, pour permettre une assise serrée de la têtère dans sa rainure et pour pouvoir réaliser la connexion de la tringle de commande lorsque la têtère et la tringle de commande se présentent sous forme d'un élément préassemblé dont la position relative de la tringle de commande par rapport à la têtère
20 est maintenue par un élément destructible après pose, il faut éviter que la têtère doit être glissée longitudinalement dans sa rainure pour faire coopérer son extrémité avec un élément du tronçon de têtère du boîtier recouvrant et fixant l'extrémité de la têtère.

25 L'invention, telle qu'elle est caractérisée dans les revendications, résout le problème consistant à fixer l'extrémité proche du boîtier de la têtère de recouvrement de tringle de commande d'une ferrure de fenêtre, porte, porte-fenêtre ou analogue sans être tributaire des conditions gênantes précitées, en posant la têtère dans sa rainure
30 par engagement de son extrémité dans une poche réalisée dans le boîtier et par rapprochement approximativement parallèle au chant de l'ouvrant ou du dormant pour être verrouillée dans sa position finale par un élément fixe solidaire du boîtier.

35 Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ceci qu'en plus de l'économie inhérente à la suppression du tronçon de têtère solidaire du boîtier, elle permet un ajustage à di-

mension de l'extrémité de la têtère, et, le cas échéant, de la tringle, en la raccourcissant.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins
5 représentant seulement un mode d'exécution.

La figure 1 représente, en vue en élévation et partiellement en coupe, un boîtier d'un mécanisme quelconque pour une ferrure de fenêtre, porte ou analogue, comportant, de part et d'autre, un dispositif conforme à l'invention et assurant chacun la fixation de l'extrémité de la
10 têtère sur le boîtier.

La figure 2 représente une vue selon la flèche F₁ de la figure 1.

15 La figure 3 représente une vue de dessous de la figure 2, la têtère étant enlevée.

On se réfère aux figures 1, 2 et 3.

20 Le mécanisme de la ferrure comporte un boîtier 1 composé, soit de deux demi-coquilles 2, 3 telles que représentées dans les figures, soit de deux parois parallèles renfermant les différentes pièces assurant le fonctionnement du mécanisme. Les extrémités 4, 5 des deux demi-coquilles 2, 3 comportent des moyens d'imbrication 6, 7 coopérant
25 avec les extrémités 8, 9 de deux têtères 10, 11 disposées de part et d'autre du boîtier 1.

On réalise dans l'extrémité inférieure 12 du boîtier 1 un logement longitudinal 13 dans lequel coulisse une tringle de commande 17 reliée
30 au mécanisme contenu dans le boîtier 1. Ce logement 13 est obturé par l'extrémité 8, 9 des têtères 10, 11.

On réalise dans les extrémités 4 et 5 une poche d'engagement 14. Celle-ci est située à l'extrémité 15 d'une languette de guidage 16 sé-
35 parant la têtère 10, 11 de la tringle de commande 17. Cette tringle de commande 17 comporte à son extrémité 18 des dentures 19, 20 pratiquées dans les chants longitudinaux 21, 22 de ladite tringle. Ces

dentures 19, 20 s'imbriquent dans des dentures 23, 24 réalisées dans les faces internes 25, 26 des ailes parallèles 27, 28 d'un élément de liaison 29 ayant une section d'un U. La paroi transversale 30 comporte un orifice 31 dans lequel vient s'engager un téton 32 d'un élément
5 de commande 33 du mécanisme.

La poche d'engagement 14 se compose d'une paroi verticale 34 limitant la pénétration de l'extrémité 8, 9 de la tête 10, 11. Cette paroi verticale 34 aboutit d'un côté à une languette 35 située dans le prolongement de l'extrémité inférieure 12 du boîtier 1, cette languette
10 35 constituant l'élément de verrouillage pour la tête 10, 11. Le chant 36 de cette languette 35 se trouve en face de l'extrémité 15 de la languette de guidage 16 et on obtient ainsi un passage 37 pour la tête 10, 11. De l'autre côté, la paroi verticale 34 est reliée par
15 un rayon de raccordement 38 à un pan incliné 39.

Pour la mise en place de la tête 10, 11, on glisse l'extrémité 8, 9 de la tête 10, 11 dans le passage 37 en conférant à la tête 10, 11 une inclinaison correspondant à celle du pan incliné 39. Cette
20 inclinaison est représentée en traits pointillés dans la figure 1.

Le chant 36 de la languette 35 et l'extrémité 15 de la languette de guidage 16 constituent des points d'appui et permettent la rotation de la tête 10, 11 selon la flèche F_2 . Ainsi, les deux têtes se
25 trouvent dans le prolongement l'une de l'autre.

Selon une variante, l'extrémité 8, 9 de la tête 10, 11 peut être décalée par cambrage dans un second plan au niveau du passage 37 afin que la languette 35 puisse affleurer l'extrémité inférieure 12 du
30 boîtier 1.

Revendications

1. Ferrure de fenêtre, porte ou analogue comportant un dispositif fixant l'extrémité (8, 9) d'une têtère (10, 11) sur un boîtier (1)
5 renfermant un mécanisme commandé par au moins une tringle de commande (17) ou agissant sur ladite tringle de commande (17) noyée dans une rainure pratiquée dans le ou les chants de l'ouvrant ou du dormant et recouverte par la têtère précitée, caractérisée en ce que le boîtier (1) comporte à son extrémité inférieure (12) une poche d'engagement
10 (14) pour l'extrémité (8, 9) de la têtère (10, 11) et une languette fixe (35) située dans le prolongement de l'extrémité inférieure (12) du boîtier (1).
2. Ferrure selon la revendication 1, caractérisée en ce que la poche
15 d'engagement (14) comporte une paroi verticale (34) limitant la pénétration de l'extrémité (8, 9) de la têtère (10, 11), cette paroi (34) étant reliée par un rayon de raccordement (38) à un pan incliné (39) permettant l'introduction de l'extrémité (8, 9) de la têtère (10, 11) sous un certain angle.
- 20 3. Ferrure selon les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que l'extrémité inférieure (12) du boîtier (1) comporte une languette de guidage (16) débouchant dans la poche d'engagement (14).
- 25 4. Ferrure selon les revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la poche d'engagement (14) comporte un passage (37) pour l'introduction de l'extrémité (8, 9) de la têtère (10, 11) selon une inclinaison donnée, passage (37) délimité, d'une part, par le chant (36) de la languette fixe (35) et, d'autre part, par l'extrémité (15) de la
30 languette de guidage (16).

FIG. 1

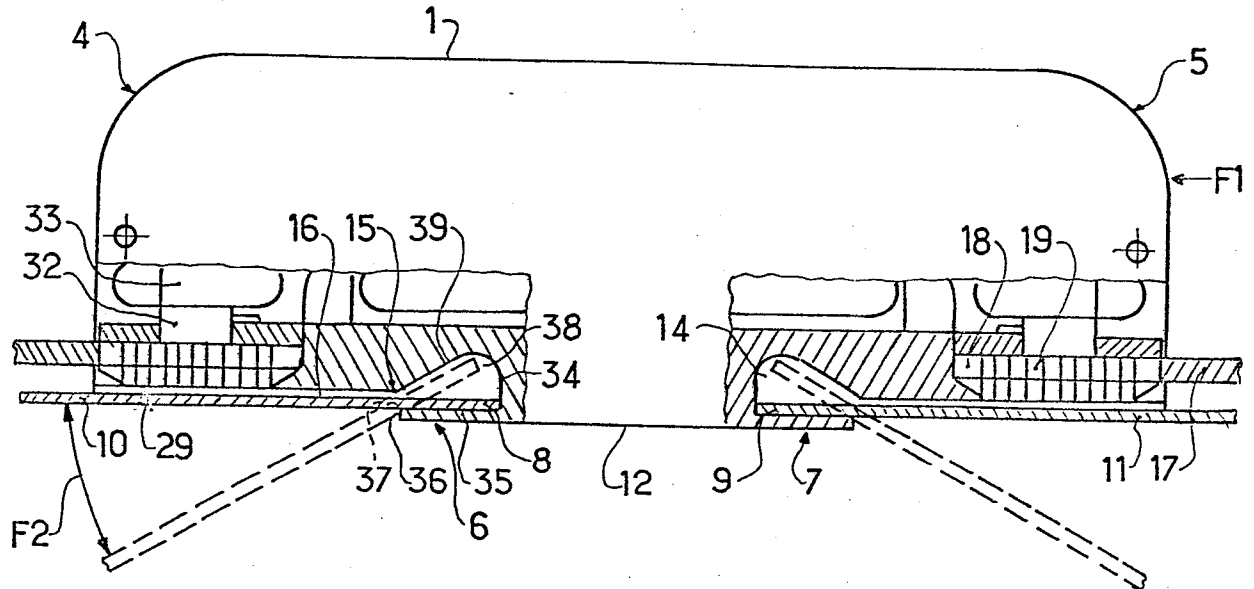


FIG. 2

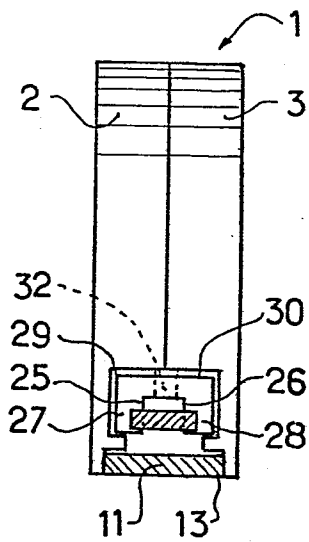
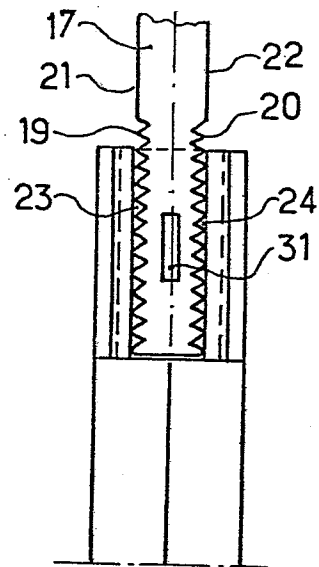


FIG. 3





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0 123819 Numéros de la demande

EP 84 10 2084

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
A	GB-A-1 012 660 (STEIDINGER) -----		E 05 C 9/00
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			E 05 C
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 02-07-1984	Examineur VAN BOGAERT J.A.M.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	